

voir entrer, que dans la situation actuelle nos filateurs de coton et surtout nos filateurs de lin se trouvent en général dans une position des plus périlleuses.

La Chambre de commerce vivement préoccupée de l'avenir de ces branches si essentielles des industries de sa circonscription, est heureuse, Monsieur le ministre, de voir que votre sollicitude s'est appliquée à étudier les causes qui ont amené la situation actuelle.

S'il n'est pas au pouvoir du gouvernement d'éviter les conséquences de la cherté des subsistances, de régler l'importance des récoltes annuelles des matières premières, ni de modifier les vues économiques des Etats-Unis, qui jusqu'ici avaient offert un si facile écoulement aux productions colossales de l'Angleterre, enfin, si le gouvernement est tout à fait étranger à ces oscillations considérables dans les débouchés, que la guerre d'Amérique a provoqués et aux entraînements qui en sont résultés chez nos producteurs, la Chambre espère néanmoins qu'il prendra la situation de nos industries textiles en sérieuse considération, lorsqu'il s'agira d'étudier les tarifs qui devront succéder à ceux annexés aux traités de commerce actuellement en vigueur.

Le gouvernement aura à examiner à cette occasion si les traités de commerce n'aliènent pas pour le pays, pendant un laps de temps trop long, sa liberté d'action et si, pour la fixation de ces tarifs, il ne conviendrait pas d'en abandonner ultérieurement le soin à des lois de douane.

A ces dernières, l'industrie pouvait reprocher une grande mobilité comme contraire à toute immobilisation de capitaux; mais en présence des faits accomplis dans ces dernières années, le gouvernement aura à apprécier s'il n'y a pas un inconvénient plus grand encore à soumettre l'industrie à des conventions internationales, embrassant une durée de temps pendant laquelle les événements de toute nature peuvent lui faire regretter parfois d'avoir abdiqué, son libre arbitre et de n'être plus, à un moment donné, en mesure de sauvegarder quelques intérêts, compromis par des circonstances fortuites.

Et d'ailleurs, le gouvernement, en faisant participer les pouvoirs législatifs à la responsabilité de décisions qui exercent sur la prospérité des populations une si grande influence doit désirer se mettre à l'abri de reproches immérités et de récriminations souvent injustes, mais qui trouvent leur excuse sinon leur justification dans la position périlleuse où certaines industries peuvent se trouver placées.

Si cependant le gouvernement, pour quelque raison politique, ou pour éviter des luttes incessantes de tarifs entre les divers pays producteurs et obtenir des compensations profitables à la France, en échange des concessions consenties, devait renouveler les traités de commerce à leur expiration, la Chambre exprimerait le vœu qu'il leur fût assigné une durée moins considérable, qu'il ne fût pas consenti de concessions nouvelles, mais que dans la fixation des tarifs la situation précaire de nos filatures de coton et de lin fût prise en sérieuse considération.

La Chambre, pour établir ses appréciations avec une entière connaissance des faits qui se sont passés dans ces derniers temps, a dû faire une étude rétrospective des effets produits par notre législation douanière et les traités de commerce sur nos industries des matières textiles au sujet desquelles elle était particulièrement consultée. Dans ce but, elle a fait le relevé de toutes les importations et exportations qui concernent ces industries depuis vingt ans; puis, pour permettre d'embrasser d'un coup d'œil le résultat de ce travail, elle a représenté graphiquement par des courbes les mouvements divers qui se sont produits pendant ce laps de temps et elle a figuré plus particulièrement la situation actuelle de ces transactions en 1866 en y joignant la désignation des pays principaux avec lesquels ces transactions ont eu lieu. Elle a pensé qu'on ne saurait mettre trop de maturité dans l'étude que Votre Excellence a bien voulu lui demander, et qu'à côté de l'exposé des situations périlleuses sur lesquelles elle appelle toute votre sollicitude, il était utile de tenir compte du mouvement industriel pris dans son ensemble et de ne pas assombrir outre mesure une situation déjà assez alarmante.

La Chambre vient d'exposer à Votre Excellence les causes générales auxquelles elle attribue la situation fâcheuse de la partie la plus importante des industries de sa circonscription.

Pour compléter cet exposé au point de vue des faits particuliers à chacune d'elles, elle aurait à entrer dans beaucoup de détails techniques. Elle croit préférable de joindre à sa réponse des rapports spéciaux qui lui ont été adressés, par plusieurs de ses membres et quelques grands manufacturiers pris en dehors de son sein, sur la situation de toutes les industries du Nord. La Chambre de commerce a voulu placer ces rapports sous les yeux de Votre Excellence, en leur laissant leur caractère individuel et spécial, associé parfois à une vivacité de langage qui accuse de grandes souffrances.

La Chambre a l'espoir, Monsieur le ministre, qu'après avoir écouté les doléances d'une grande partie des industries de notre centre industriel, Votre Excellence voudra bien les prendre en sérieuse considération, nous en sommes assurés d'avance, en voyant l'attention de votre Excellence éveillée par les arguments administratifs qu'elle nous a communiqués et la sollicitude

tude avec laquelle elle a demandé à notre Chambre de commerce les renseignements les plus complets à cet égard.

(Suivent les signatures.)

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 16 janvier.

Le gouvernement se montre assez inquiet des nouvelles qu'il reçoit de nos grands centres manufacturiers, où le travail de production se ralentit à mesure que croissent les besoins des populations. Je crois, comme vous, que le mal est causé d'abord par les traités de commerce, mais il est aussi le résultat naturel de l'état de trouble où l'Europe vit depuis plusieurs années. L'Europe se prépare pour quelque grand conflit; jusqu'à ce qu'il ait éclaté, la paix que nous avons rassemblée à un sommet troublé par d'allégresse cauchemars; c'est ce qui fait dire à bien des gens d'humeur d'ailleurs très-pacifique: qu'on se dépêche donc de se battre pour que nous puissions avoir plus tôt une paix durable!

Tous nos journaux, reflétant les impressions du public, s'occupent particulièrement du vote de la loi militaire et en tirent les conclusions les plus diverses.

Le Journal des Débats, jugeant l'ensemble des récents débats et constatant que le gouvernement a fait de nombreuses et importantes concessions de détails, prétend que la Chambre vient de découvrir le secret de sa force. « Il lui suffit, dit-il, de vouloir énergiquement pour faire triompher. » Il nous semble, pour notre part, que si ce compliment peut s'appliquer à l'un des deux pouvoirs, c'est uniquement au pouvoir exécutif, c'est-à-dire au gouvernement. Jamais, en effet, il n'a dû faire un si énergique appel à toutes ses ressources pour faire triompher un projet de loi, et jamais il n'avait eu à triompher de si profondes répugnances. C'est pour cela que nous croyons voir dans le vote de la loi militaire un succès tout personnel pour le gouvernement. Il est vrai que ce sont des victoires à la Pyrrhus, après lesquelles le vainqueur doit reconnaître qu'il a été plus maltraité que le vaincu. Et, en effet, la pire conséquence du vote de mardi, c'est le mécontentement que la nouvelle organisation militaire va provoquer, surtout parmi les populations des campagnes, sur lesquelles pèse davantage la charge du recrutement.

La salle des conférences au Palais Bourbon était hier, malgré les vacances que MM. les députés se sont accordées, presque aussi bien garnie que les jours de séance. C'est de cinq à six heures que l'affluence était surtout remarquable. On pouvait même observer que la plupart de ces messieurs étaient en habit noir, cravate blanche, gilet laissant voir une chemise fine, dans une tenue enfin aussi soignée que l'est peu la toilette des jours ordinaires. C'est qu'une centaine de députés, au sortir de la salle des conférences, allaient dîner chez le président Schneider.

Ces dîners ont lieu dans la grande galerie des fêtes. Le coup-d'œil du couvert est magnifique. Les candelabres soutenus par des figures finement ciselées sont d'un goût exquis: la vaisselle sortant de la manufacture de Sèvres, dépasse en mérite toutes celles que l'on rencontre sur les tables les plus somptueuses. Les marques apposées au-dessous rappellent les époques de la fabrication. Le service de dessert, orné de fleurs et de fruits, porte comme inscription R. F. (République française); il a été commandé en 1848 par le président de l'Assemblée constituante, Armand Marrast, afin de donner du travail aux artistes de la célèbre manufacture.

Il paraît qu'on ne peut pas donner les mêmes éloges aux mets servis par les officiers de bouche de la présidence, et que le palais et l'estomac y éprouvent moins de jouissance que les yeux. En revanche, on dit que rien n'égale la perfection culinaire des petits dîners que M. Schneider donne dans ses appartements et auxquels les intimes seuls sont admis.

Le Sénat s'est réuni aujourd'hui et son ordre du jour porte qu'il y aura une communication du gouvernement; on croit qu'il s'agit du dépôt de la loi militaire. On ne pense pas du reste que la discussion présente un bien vif intérêt; elle aura un caractère à peu près exclusivement théorique, car il est douteux qu'aucun changement soit adopté, modifiant le texte voté par le Corps législatif.

Les obsèques de l'empereur Maximilien auront lieu à Vienne le 18. Tous les souverains de l'Europe s'y feront représenter.

L'Italie vient de reconnaître la République mexicaine. On écrit de Bruxelles que la raison de l'impératrice Charlotte est revenue assez pour qu'on ait pu lui apprendre qu'elle était veuve. Elle a assez bien supporté ce coup, et a demandé des vêtements de deuil.

Tous les députés sont invités pour le deuxième bal des Tuileries le 22 janvier.

Tous nos journaux publient quelques lignes de condoléances à propos de la mort du doyen des journalistes parisiens, M. L. Boniface, gerant du Constitutionnel. M. Boniface était vraiment la personnification du journal de la rue de Valenciennes; il avait changé de cocarde autant de fois que le journal de couleur, et l'on peut dire qu'une moitié de sa vie avait été occupée à démentir l'autre. C'était un excellent et honnête employé. M. Boniface n'aura pas assez vécu pour représenter

le Constitutionnel sur les bancs de la police correctionnelle. Cette douleur lui a été épargnée.

Ce soir a lieu le premier bal de l'Hôtel de Ville.

On parle d'une curieuse histoire qui s'élabore et qui sera certainement populaire: c'est l'Histoire du Violon en France. Il ne s'agit pas de l'instrument musical.

CH. CAHOT.

Paris, 17 janvier.

La loi sur l'armée a été envoyée hier au Sénat, qui doit aujourd'hui dans ses bureaux nommer la commission chargée de l'examiner. La conviction du public est que la discussion qui va s'engager dans la Chambre haute ne changera absolument rien. Ce qui rendait intéressants les débats de notre seconde Chambre, c'est que jusqu'au dernier jour, on pouvait croire que d'importantes modifications seraient apportées au projet de gouvernement, et même il y avait des gens qui jusqu'au dernier moment, avaient conservé quelque espérance de voir la loi rejetée par la Chambre ou retirée par le gouvernement.

Depuis quelques jours, les bruits les plus contradictoires circulent sur les rapports de la France avec la Russie et la Prusse. Tantôt nous sommes mal avec toutes les deux, tantôt nous nous rapprochons de l'une pour arriver à paralyser les projets de l'autre. Le plus clair dans tout cela, c'est que le public, à son grand désespoir, ne sait rien, et qu'il voit une seule chose: les immenses préparatifs de guerre, qui se font de tous côtés avec une étonnante rapidité.

Mais ce n'est pas assez que l'on fabrique partout des fusils Chassepot ou des fusils à aiguille, que l'on raye les canons, que l'on fortifie les places, voilà qu'on parle de préparatifs d'une autre espèce pour lesquels se disposerait avec un touchant accord la Russie et la Prusse; il s'agit tout simplement d'emprunts et ces deux puissances songeraient à émettre en France des emprunts considérables. Que la Prusse et la Russie commandent chez nous des fusils Chassepot et des armes plus ou moins rayées, passe encore quoiqu'il puisse y avoir quelque chose à dire à ce sujet, mais que nous leur donnions de l'argent pour les payer, ce serait au moins naïf. Et il est aussi question d'un emprunt italien: cela ne pouvait pas manquer. Il paraît que tous les Etats ont grand besoin du nerf de la guerre. Vraiment le gouvernement français serait bien bon de laisser ses ennemis venir ainsi lui enlever des provisions qu'il serait peut-être bien aise de trouver pour lui-même. Le milliard qui fait grève tente les simbles Prussiens et les non moins aimables Russes. Peut-être ne font-ils en ce moment quelque manœuvre diplomatique que pour obtenir du gouvernement impérial son endos pour la lettre de change qu'ils tireraient sur le public français.

La Revue contemporaine publie une étude curieuse sous ce titre: La Créance Jecker. C'est la justification par M. Jecker lui-même, en ce moment à Paris, des réclamations adressées au gouvernement, et qui vraisemblablement seront repoussées.

Plusieurs journaux publient ce soir une longue lettre de M. de Persigny sur la presse. Je reviendrai sur cette lettre.

CH. CAHOT.

### Bourse de Paris du 17 janvier.

La Bourse n'a plus qu'une seule préoccupation: le rapport de M. Magne. Conclura-t-il, oui ou non, à un emprunt? C'est là dessus que roulent toutes les conversations; c'est la cause déterminante des achats ou des ventes. On remarque que ce document tarde bien à paraître, et ce cela semble confirmer les bruits de dissentiments que nous avons rapportés il y a quelques jours.

Le 3 0/0 ouvre en légère reprise à 68,70 et ne subit aucune défaillance pendant toute la durée de la Bourse; on n'en peut dire autant de l'Italien dont le marché est très-mouvementé, et qui varie à chaque instant de 0,25 tantôt offert à 42,75, tantôt demandé à 43.

Les valeurs du comptant sont bien tenues; mais sans progrès notables, si ce n'est le Suez qui remonte à 280 et l'obligation mexicaine qui atteint 145.

Le bilan de la Banque est mauvais au point de vue commercial; l'encaisse a augmenté de 17 millions et la circulation des billets de 23. Le portefeuille a diminué de 25 millions et demi et les comptes courants de 15.

En résumé la Bourse est bonne: son attitude est du reste encouragée par 1/4 de hausse à Londres et par les cours de province qui adoptent notre amélioration d'hier.

Derniers cours en liquidation: 3 0/0, 68,77 1/2 — Italien 43 — Foncier 1358 — gaz 1460 — Lyon 880 — Nord 1151 — Lombard 338 — Autrichien 503 — Mobilier 163.

### Bulletin commercial.

Roubaix, 19 janvier.

Pas de changements depuis huit jours dans les affaires en tissus. Toujours beaucoup d'acheteurs, mais achats très-restrints, et seulement en certains genres. On ne fait que de fort petits assortiments.

Comme toujours en pareille circonstance, il y a grand débat sur les prix. — L'acheteur, habitué depuis dix-huit mois à trou-

ver à chaque voyage une nouvelle baisse, craint de se faire prendre, et veut exiger de nouvelles concessions. Mais les fabricants, persuadés que les matières sont au plus bas, offrent une certaine résistance; et, comme la débacle de l'année dernière les a rendus prudents, ils ne fabriquent que tout juste pour les besoins de la vente.

On dit cependant que quelques lisseurs mécaniques, voulant tenter de diminuer leurs frais généraux par la remise en mouvement d'une partie de leurs métiers arrêtés, ont vendu leur matériel à remplacez, et pris quelques ordres à prix très-découverts. — Le tout est de savoir si cette expérience leur réussira, et ils devront certainement jouer un jeu très-serré pour ne pas perdre.

Selon les prévisions de beaucoup de négociants, et autant qu'on peut en juger par la production jusqu'à ce jour, la saison ne donnera pas la moitié du chiffre d'une saison ordinaire.

La fabrique de tissus unis chaîne coton trame laine, travaille surtout les articles forts et lourds, dans lesquels on n'est pas encore autant tracassé par les Anglais, on ne saurait dire au juste pourquoi. Les tissus plus légers, bien que rentrant dans la demande du printemps, sont délaissés et semblent perdus pour Roubaix.

Les lainages sont en morte-saison; mais, vu le prix extraordinairement bas des laines, il y aurait pour des négociants intrépides de beaux coups à faire. La nouveauté pour robes, articles à la mode ou à la jacquard, fait de très-jolies choses; et les fabricants de ces genres s'étaient d'abord montés en prévision d'une bonne campagne; mais le peu d'importance des commissions et la mévente en magasin les ont mis en désarroi, et cet article est tombé dans le même état de langueur que les autres.

Vis à vis de la préférence accordée aux gros tissus, on n'achète guère en fils de coton que les gros numéros de 40 à 60 retors. — Les numéros plus fins sont à peu près complètement délaissés, au point que l'on parle d'offres de nos 80 retors faits au prix inouï de quatre centimes trois quarts l'échevette, escompte 16 0/0. — Les filatures montées spécialement pour ces fins numéros sont dans le plus grand embarras, et devront probablement arrêter sous peu leur production; car le stock est considérable.

Il ne s'est guère fait d'affaires en laines brutes ou peignées depuis la nouvelle année. — Les petites laines du Levant sont très-concurrencées par les laines longues, et pour maintenir l'écart qui existe d'habitude entre ces deux genres de laines, il faudrait que les détenteurs de Marseille se décidassent à une baisse de 10 à 15 p. 0/0. Jusqu'à présent, ils refusent ces concessions, dans la prévision d'une guerre au printemps, car dans ce cas les fournitures militaires feraient nécessairement une grande demande de cette sorte de laines.

On se montre assez effrayé à Roubaix de l'énorme diminution constatée dans nos exportations de tissus lainages pendant les onze premiers mois de l'année 1867. Ils n'ont donné que 230 millions contre 290 millions, produit des onze premiers mois de 1866, soit 60 millions de perte.

Mais ce n'est pas tout, et pour se rendre compte de la diminution, il est nécessaire de rappeler la manière dont on établit les chiffres.

Une commission permanente, nommée commission des valeurs, se basant sur des données nécessairement arbitraires, fixe au commencement de chaque année le prix moyen de chaque espèce de tissus pour l'année écoulée. On peut croire que, pour embellir les chiffres d'exportation, on n'oublie pas de faire bonne mesure au prix des tissus français.

On multiplie les quantités relevées en douane pendant un mois ou pendant une année par le prix moyen fixé pour l'année précédente, et on obtient de cette manière les chiffres qui figurent au tableau du commerce.

Ainsi, les trois premiers mois de 1867 sont comptés sur le prix moyen fixé pour l'année 1865, et les autres mois avec les prix fixés pour 1866.

Cette manière de compter peut être bonne quand les prix ne changent pas trop d'une année à l'autre. Ainsi, on peut très-bien comparer l'exportation de 1866 à celle de 1865, parce que les prix fixés en 1865 et en 1866 pour servir de base à l'estimation n'ont pas beaucoup changé.

Mais comme en 1867, les tissus valaient 40 0/0, mettons même seulement 30 0/0 de moins, que pendant les années précédentes, — il s'en suit que, si on ne tient pas compte de la fiction dont nous venons de parler, il faut faire sur les 230 millions un rabais de 30 0/0 au moins, soit environ 75 millions, pour connaître la valeur réelle des tissus exportés pendant les onze premiers mois de 1867, — diminution totale: 135 millions.

Comparativement à 1866, nous aurions donc exporté en 1867 environ deux cinquièmes de moins en valeur.

C'est une assez rude différence.

Les Anglais semblent avoir juré la mort de notre fabrique de Roubaix, qu'ils considèrent comme la première et la plus facile à abattre; et, pour arriver à ce but, il n'est pas de sacrifices que les commissionnaires de Bradford ne consentent à s'imposer. On vend à tout prix la marchandise à destination de France, quitte à maintenir les prix sur les marchés où il n'y a plus de concurrence.

Plusieurs acheteurs italiens, qui ont

passé ces derniers jours à Roubaix, disaient que les mêmes étoffes anglaises se vendaient bien plus cher en Italie qu'en France, et qu'ils étaient résolus à les acheter pour le moment à Paris plutôt qu'en Angleterre; quoique les prix fussent déjà chargés des frais et bénéfices des intermédiaires, ils y trouvaient encore un avantage sensible.

Que ceci soit dit pour l'instruction des acheteurs, qui ont l'engouement de la marchandise anglaise. — Dès que la fabrique de Roubaix ruinée aura disparu, ils verront comment les Anglais savent relever leurs prix, et se tenir raides en affaires.

J. REBOUX.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

#### CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 17 janvier

Présidence de M. Descat, maire.

M. P. Parent est nommé secrétaire pour la séance.

1. Approbation d'un état explicatif des motifs de l'emprunt de 800,000 francs déjà voté par le Conseil.

2. Confirmation de la délibération du 20 septembre dernier, relative à une augmentation de taxes d'octroi.

Un avis municipal, publié dans notre dernier numéro, rappelle aux électeurs que le délai de 20 jours pour la vérification des listes électorales a commencé le 15 courant et sera clos le 3 février.

Nous ne saurions trop engager tous les citoyens à vérifier les listes, déposées au secrétariat de la mairie, afin de s'assurer de l'inscription de leur nom et réclamer contre les erreurs qui auraient été commises. C'est un devoir pour les électeurs.

M. le Maire de Lille a pris récemment une mesure que nous voudrions voir imitée à Roubaix. Ce magistrat a décidé, qu'à l'avenir et moyennant certaines précautions indispensables, toute personne domiciliée à Lille, âgée de dix-huit ans au moins, pourra emprunter ceux des livres de la bibliothèque qui sont dans le commerce courant de la librairie.

Il existe, à Roubaix, toute une classe d'employés, de contre-maîtres, de simples ouvriers même, qui désirent vivement s'instruire et ne peuvent employer à la lecture que quelques heures dans la soirée ou bien le dimanche matin. Hors, la bibliothèque n'étant ouverte que durant le jour et le dimanche jusqu'à midi, ne pourrait-on autoriser le prêt des livres à toute personne suffisamment connue, et aux employés et contre-maîtres porteurs d'un certificat de leur patron? Nous croyons qu'un arrêté municipal conçu dans ce sens serait bien accueilli par toute la partie intelligente et studieuse de notre population.

Nous avons publié dans notre avant-dernier numéro un tableau résumant le mouvement de la population de Roubaix pendant l'année 1867. Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'année 1866, nous trouvons une légère augmentation dans les naissances, soit 45; une forte diminution dans les décès, soit 1992. Cette dernière différence s'explique par l'épidémie cholérique qui fit de si grands ravages à Roubaix en 1866.

Le nombre des enfants naturels, qui avait un peu décliné pendant les années précédentes, s'est élevé de 340 à 423.

Il y a eu, en 1867, un mariage de plus qu'en 1866. Le nombre de mariés qui ont signé s'est élevé à 472; il était de 465 en 1866 et cette différence, presque insignifiante, porte exclusivement sur les femmes.

Il n'y a pas progrès dans le niveau de l'instruction et nos administrateurs ont encore beaucoup à faire de ce côté.

Nous apprenons avec un vif intérêt que l'œuvre des vieillards indigents de Lille organise son bal annuel pour le 12 février prochain.

Nous sommes persuadés que la charité publique accueillera favorablement les commissaires qui se rendent à domicile pour recueillir les souscriptions.

VILLE DE ROUBAIX. — GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — JURY D'EXPROPRIATION. — DÉCISIONS.

PROMENADE PUBLIQUE.  
Achille Vallaert; offre: 1,562 fr. 50 demande: 25,000 fr.; allocation: 5,065 fr.  
Occupeur: veuve Pluquet; offre: 200 fr. demande: 400 fr.; allocation: 350 fr.  
Lezair, occupeur de la famille Brame; offre: 935 fr.; demande: 5,350 fr.; allocation: 3,400 fr.

MM. J. Brame, Ed. Brame et Mortimer-Ternaux (Occupeur: Veuve Lefebvre); offre: 1,320 fr.; demande: 4,550 fr.; allocation: 2,800 fr.

PLACE DU TRICHON.  
J.-B. Lecomte, occupeur de Tiers; demande: 300 fr.; allocation: 30 fr.

DÉFAILLANTS.  
Veuve Maes; occupeur de Duhamel; offre: 20 fr.; demande: 50 fr.; allocation: 50 fr.  
Rue du Bois.

Debaie, locataire de Mathon-Masson; demande: 3,000 fr.; allocation: 1,000 fr.

Place du Trichon.  
Gaspard Duprez; demande: 1,200 fr.; allocation: 250 fr.